

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir

SOMMAIRE.

Événements de Paris, de Marseille, de Nantes, de Nîmes. — Massacres à la Martinique. — Lyon, à nos concitoyens. — Situation. — Séance du conseil municipal. — Nouvelles locales.

PARIS, 23 juin 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Le temps nous manque pour coordonner les détails que nous apportent les correspondances.

Les ateliers nationaux commencent à produire les tristes résultats dont leur création était le présage.

Une vive agitation régnait, hier matin, dans le quartier du Pont-Royal, aux abords du Luxembourg et au Jardin-des-Plantes.

Les ouvriers des ateliers nationaux, qui ont reçu l'ordre de s'éloigner de Paris, refusent d'obéir. Des délégués choisis parmi eux se sont rendus, bannière en tête, auprès de la commission du pouvoir exécutif, au Luxembourg, pour obtenir la révocation du décret qui a été rendu contre eux.

M. Marie, après avoir écouté avec attention leurs plaintes, a cherché à les dissuader de se laisser égarer par les fautes de désordres qui voudraient les mettre en état de rébellion contre l'autorité et la société. Il les a, du reste, pleinement rassurés sur les intentions du Gouvernement, qui s'occupe avec zèle et intérêt de leur sort. Il paraît que les délégués n'auraient pas rendu un compte exact de l'entrevue aux ouvriers qui les attendaient sur la place Saint-Sulpice, et qu'en dénaturant la phrase de M. Marie, ils leur auraient dit que celui-ci les avait appelés esclaves. Les ouvriers se sont mis alors à proférer des cris à bas Marie ! à bas la commission exécutive ! à bas l'Assemblée ! Quelques-uns se sont jetés dans le clocher de l'église Saint-Sulpice, probablement dans l'intention de sonner le tocsin ; mais on a eu le temps de fermer la porte de l'escalier qu'ils n'ont pas pu enfoncer.

Dans le courant de la journée, des processions d'ouvriers ont parcouru plusieurs quartiers avec des bannières et en poussant des cris. Ils ne se sont pas portés toutefois vers le palais de l'Assemblée nationale. On chantait tour à tour sur l'air des lampions : Viv' Barbès ! Viv' Blanqui ! Viv' Pélion !

Sur leur passage, ils engageaient les autres ouvriers à se joindre à eux, ou leur donnaient rendez-vous pour le soir à un point désigné, afin de se réunir tous en une seule colonne pour faire une démonstration.

En présence de cette manifestation, l'autorité a pris de grandes précautions pour le soir.

Le 48^e régiment de ligne, le 59^e et le 12^e ont été dirigés vers l'Hôtel-de-Ville.

Une colonne forte de cinq cents hommes, appartenant à la catégorie que la commission exécutive a résolu d'incorporer dans l'armée, a parcouru le quartier du Marais.

Une nouvelle variante de l'air des lampions a été composée pour cette circonstance, et le chœur répétait avec acharnement ce refrain : Nous rest'rons ! nous rest'rons !

Sept ou huit cents individus ont passé dans la rue Saint-Denis, en criant : A bas Lamartine ! à bas Paris !

Ce soir vers neuf heures, une foule assez compacte, et composée en majeure partie d'ouvriers, stationnait sur les quais depuis le pont Notre-Dame jusque sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

On vit arriver une charrette du haut de laquelle deux hommes jetaient à droite et à gauche des imprimés dont nous sommes parvenu seulement à lire le titre que voici :

« Appel fait par le club de Montmorency (club composé des ouvriers des ateliers nationaux) à tous les Français, pour signer la pétition qui doit être présentée à l'Assemblée nationale pour l'organisation du travail. »

On se bousculait pour avoir ces écrits, et ceux auxquels ils parvenaient y jetaient un coup-d'œil et les mettaient aussitôt indifféremment dans leurs poches.

La pensée dominante semblait être de se porter vers le Luxembourg, pour aller demander du travail à la Commission du pouvoir exécutif ; les colonnes se sont mises en mouvement dans cette direction, mais la commission exécutive avait pris les précautions les plus formidables.

Les groupes, instruits sans doute par des émissaires, ont alors changé de direction, et ont traversé les ponts pour se rendre sur la place de l'Hôtel-de-Ville et à la Bastille.

A dix heures. Les boulevards, à partir de la rue Montmartre, semblent ne point se ressentir de l'agitation qui s'est manifestée dans la journée sur divers points de Pa-

ris ; mais à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin, il en est autrement.

Les rassemblements se sont du reste dissipés à l'arrivée d'une colonne d'agents de police.

A la Bastille, dix ou douze groupes nombreux stationnaient sur la place ; on y traitait diverses questions, dont une touchait de près aux premiers principes d'ordre : il s'agissait de se porter en masse sur Vincennes pour délivrer Barbès.

A onze heures et demie des attroupements se font encore remarquer sur les deux rives de la Seine. Si nous devons dire que nous avons entendu développer par quelques énergumènes les idées les plus étranges sur la propriété, nous devons ajouter que nous avons rencontré aussi des ouvriers fort sensés qui cherchaient à démontrer à leurs camarades tout le vide des théories dont on a cherché à les bercer, et qui exhortaient ceux qui les entouraient à chercher des ressources dans le travail régulier.

Les abords du Luxembourg sont toujours occupés militairement. La place du Panthéon est à peu près déserte ; mais des groupes nombreux stationnent encore devant l'hôtel de ville. Sur la ligne des boulevards, depuis la Bastille, jusqu'à la porte Saint-Denis, on ne rencontre que quelques rares attroupements, composés plutôt de curieux que de faiseurs d'émeutes.

Nous devons malheureusement ajouter que le sentiment général est que les travailleurs des ateliers nationaux semblent obéir fidèlement à un mot d'ordre, et qu'ils ne se sont retirés que parce qu'on leur a dit que c'était demain le grand jour.

On peut, du reste, juger du peu de prévoyance apportée dans tout ce qui concerne cette affaire, par la note suivante que nous adresse un de nos abonnés :

« Je revenais de la campagne, lorsqu'arrivé à la barrière Fontainebleau, nous avons rencontré un très grand nombre d'ouvriers, ayant le sac au dos et le bâton à la main, dans l'attitude enfin de voyageurs prêts à partir.

« Ayant quelques affaires à traiter à la barrière, j'y ai passé une partie de la journée.

« Quel n'a pas été mon étonnement lorsque, sur le midi, j'ai retrouvé les mêmes hommes groupés et dans le plus violent mécontentement ? M'étant approché des divers groupes, et ayant questionné quelques ouvriers, j'ai appris qu'ils avaient sollicité d'aller travailler hors Paris avec leurs brigades ; qu'on leur avait donné rendez-vous à la barrière ; qu'ils devaient y trouver leur feuille de route et quelque argent que les brigadiers devaient leur remettre ; mais que personne n'avait paru, ni argent, ni brigadiers, ni feuilles de route, et qu'on les mystifiait ; qu'au reste, ils s'apercevaient bien qu'il n'y avait que cela à attendre des hommes qui gouvernaient, etc., etc., et qu'alors ils allaient rentrer et faire du bruit. »

La place et l'Hôtel-de-Ville étaient occupés par le 59^e de ligne, bidons et gamelles au sac, la mobile, la 9^e légion de la garde nationale, les gardiens de Paris et l'artillerie à ses pièces, dans la cour du Nord.

Quelques charges sans gravité et quelques arrestations ont été faites.

A 9 heures, une légion d'ouvriers des ateliers nationaux, drapeaux en tête, descendant la rue Saint-Martin, est passée sur le pont Notre-Dame et a traversé la cité pour se rendre au faubourg Saint-Marcel.

Tous les quartiers et faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, de l'Hôtel-de-Ville, du Marais, Saint-Antoine, Saint-Jacques, étaient très agités, les boutiques étaient fermées et tout le monde dans la rue.

On annonçait que les ouvriers des ateliers nationaux, envoyés en Pologne, étaient revenus.

Un placard des cochers, annonçait que les maîtres des voitures publiques, s'étaient réunis ce matin, et qu'un grand nombre de cochers allaient être renvoyés et les voitures rentrées.

Le placard est signé : Vivien.

A minuit, les rassemblements se sont dispersés.

Ce matin, à huit heures, on a battu le rappel de bataillon dans la circonscription de la 10^e et de la 11^e légion ; dans d'autres arrondissements, les gardes nationaux ont été prévenus à domicile.

Paris ressemble aujourd'hui à une place de guerre.

Huit heures du matin.

Le bruit s'est répandu que des barricades avaient été élevées le long des boulevards, depuis la porte Saint-Denis jusqu'au faubourg Saint-Antoine. D'autres barricades, ajou-

tait-on, s'élevaient dans le faubourg Saint-Germain et dans le faubourg Saint-Marcel.

Cependant, jusqu'à 9 heures, la physionomie de Paris n'avait pas changé.

Dix heures.

Le rappel pour la garde nationale a battu dans le 1^{er} et la 2^e légion. Les magasins se sont fermés de toutes parts.

Déjà, depuis hier, on était sur le qui vive : Le bruit s'était répandu qu'une vive agitation s'était manifestée dans les ateliers nationaux.

Onze heures.

Les tambours battent la générale.

Midi.

La 2^e légion s'est mise en marche pour se rendre à la porte Saint-Denis. Elle se composait d'environ 5,000 hommes.

Arrivée à la hauteur du boulevard Poissonnière, le lieutenant colonel qui commande en l'absence et à défaut du colonel qui est à réclir, a fait charger les armes. Elle a ensuite marché au pas de charge vers la porte Saint-Denis. Arrivée à deux portées de fusil de la première barricade, elle s'est arrêtée un moment. Peu de moments après, quelques coups de fusils sont partis de derrière la première barricade, on prétend même que d'autres coups de feu sont partis de quelques croisées du boulevard.

Alors la garde nationale n'a plus hésité. Quatre compagnies de grenadiers se sont élancées au pas de course sur la barricade. Une fusillade nourrie s'est engagée de part et d'autre et a duré près de dix minutes. Enfin, les factieux, abordés franchement derrière leurs retranchements, ont pris la fuite et ont rendu momentanément la tranquillité à ce quartier. Une foule d'autres barricades restent à prendre.

Aujourd'hui 23, dès le matin, le rappel bat dans tous les quartiers et dans toutes les directions. On craint des rassemblements d'ouvriers. Hier soir ils ont engagé un commencement de lutte sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; des arrestations, précédées de charge de cavalerie ont suffi pour les disperser. Il y a eu aussi des attroupements nombreux à la porte St-Martin. Les ouvriers crient tout haut : A bas Lamartine ! A bas la commission exécutive ! A bas l'Assemblée nationale ! Nous avons la ferme confiance que si les ouvriers font quelques tentatives sérieuses ils seront repoussés avec vigueur. Au moment où nous écrivons ces lignes, tout un bataillon de la 5^e légion de la garde nationale défile sous nos fenêtres, les tambours en tête, battant la charge. Les magasins et les boutiques se ferment. On parle d'un essai de barricades à la porte St-Martin, mais nous croyons que cette nouvelle est inexacte.

Midi.

Le rappel bat toujours dans la rue Montmartre, on vient d'essayer de renverser un omnibus pour faire une barricade. Les personnes du quartier ont rempli les fonctions de constables en l'absence des gardiens de Paris, occupés sur d'autres points, et l'omnibus a été relevé.

On nous assure à l'instant que des barricades sont commencées dans les quartiers Saint-Martin et Saint-Denis. Ces rues ont l'aspect sinistre des jours d'insurrection.

Beaucoup de gardes nationaux et quelques ouvriers ont été blessés à la porte Saint-Denis, et un ouvrier à la porte St-Martin. Il paraît que ce sont les insurgés qui ont commencé à tirer sur la garde nationale, et que l'on a même signalé des maisons du boulevard d'où l'on a tiré des coups de fusil : malheureusement les coups tirés des fenêtres provenaient aussi bien du parti des insurgés que des amis de l'ordre.

On assure que deux gardes nationaux de la troisième légion ont été tués. Le commandant de l'un des bataillons de la deuxième légion, M. Amédée Thayer, a été blessé, et transporté sur un brancard à son domicile, par un petit détachement. Des individus de mauvaise mine ne craignaient pas d'appeler assassins les gardes nationaux qui ont été victimes de cette insurrection violente.

Un garde national qui rentrait à son domicile, ayant la baïonnette au bout du fusil, s'est trouvé insulté par une centaine d'individus criant : A bas l'assassin !

Un autre garde national blessé, que l'on transportait, s'écriait : C'est en criant, vive la République, que j'ai été blessé !

Les insurgés se sont retirés du côté du faubourg Poissonnière, dans les rues Blene, Montholon, Trévisé, Riche et Ribouté, où demeure le citoyen Lagrange.

Trois heures.

La lutte paraît avoir cessé ; de fortes patrouilles avec tambours parcourent toutes les rues ; elles sont saluées au cri

Vive la République! et nous devons le constater, les carriers y prennent peu de part. On n'entend plus aucun cri; seulement dans les groupes nombreux qui stationnent sur tous les points, il est question des ateliers nationaux, des travailleurs, du crédit de la commission exécutive et de l'Assemblée nationale.

Les travailleurs se plaignent de leur position précaire, mais depuis quatre mois elle aurait inévitablement changé, sans les attroupements permanents qui ont constamment éloigné la confiance; chassés les étrangers, empêché la consommation, et par suite, arrêté le travail. On a les plus vives inquiétudes pour la soirée. La garde nationale n'est pas au complet; quelques citoyens se plaignent de l'incertitude des événements et de l'ignorance où ils sont des causes de cette insurrection qui a fait de nombreuses victimes.

Il est vrai que l'ancienne devise de la garde nationale: *Liberté, Ordre public*, devrait être le seul stimulant de la milice citoyenne.

Quatre heures et demie.

Le tonnerre gronde, les éclairs brillent comme au 24 février et au 13 mai; la pluie commence. Puisse un long et violent orage parvenir à calmer l'insurrection et en disperser les auteurs!

Toute la nuit s'est passée en réunions chez les ouvriers des ateliers nationaux. Ils prétendaient que M. Marie avait dit aux délégués qui étaient allés au Luxembourg: « Vous êtes de la canaille et nous vous chasserons de Paris. »

Dès 7 heures du matin, la construction des barricades a été commencée dans la partie orientale de Paris, traçant une ligne qu'on peut suivre en prenant le faubourg Poissonnière, la porte Saint-Denis, la rue Planche-Mibray, le pont Notre-Dame et la rue de la Harpe. A neuf heures le rappel de la garde nationale a été battu dans tous les quartiers.

A 11 heures voici les principales barricades qui avaient été formées par les insurgés, deux à la porte Saint-Denis, une à la porte St-Martin, deux à la porte du Temple, une place de la Bastille, à l'entrée du boulevard, un grand nombre d'autres dans les faubourgs du Temple et St-Antoine, une formidable à l'entrée du faubourg du Temple, une à l'entrée de la rue de la Roquette, une sur les boulevards Contre-Escarpe, faites en planches, une rue St-Antoine, devant Saint-Paul, une rue Planche-Mibray, plusieurs dans les petites rues qui rayonnent autour de l'Hotel-de-Ville.

A 11 heures, un faible détachement de garde nationale s'est emparé, après une courte fusillade, de la barricade inachevée de la porte St-Denis. Généralement, les insurgés sont peu et point armés et n'ont pas de munitions.

Dans les quartiers St-Denis, St-Martin et le Marais, la garde nationale est divisée par petits pelotons dans les rues et principalement dans les carrefours. Les ouvriers périssent avec ces pelotons.

A midi, la troupe et la garde nationale se massent d'une part sur la ligne des quais, et d'autre part sur la ligne des boulevards. La garde nationale est peu nombreuse sous les armes si ce n'est dans les 1^{re}, 2^e et 3^e légions. Les généraux Cavagnac, Lamoricière et Bedeau sont à la tête de la force armée. Tout Paris est dans la rue et des paniques affreuses ont lieu à chaque instant. Les voitures ne circulent plus: un certain nombre a servi, dans la journée, à construire des barricades.

A 1 heure, la force armée occupe les boulevards depuis la porte Montmartre jusqu'à la Bastille. Il est impossible d'entrer dans le faubourg St-Antoine, haché et barré partout de barricades artistement faites et bien gardées. Le drapeau rouge flotte sur la première devant la colonne juillet.

A midi le général Lamoricière, à la tête de forts bataillons de cavalerie, d'infanterie, de garde mobile et de deux pièces d'artillerie, est venu par le boulevard renforcer les postes de la 2^e légion de la garde nationale qui, près la porte Saint-Denis, ont enlevé au pas de course une barricade défendue par les insurgés bien armés. Un peloton de gardes mobiles avait été obligé de reculer.

Un bataillon de la 2^e légion de la garde nationale, commandé par le chef de bataillon Bouillon, a chargé ses armes sur le boulevard Poissonnière, et a commencé le feu en marchant sur les barricades. Trois gardes nationaux ont été tués.

Il est quatre heures; on se bat avec acharnement rue de la Harpe. Nous entendons gronder le canon dans la direction du faubourg Montmartre.

Décharges de mousqueterie dans le quartier du Palais-Royal.

Marseille.

22 juin, cinq heures et demie du soir.

Pendant qu'on en finissait avec l'insurrection de la place aux Oeufs, quelques conflits avaient lieu sur divers points, et une formidable barricade s'élevait sur la place Castellane. Ces préparatifs annonçaient une nouvelle lutte, faisaient pressentir de nouveaux malheurs! Cependant la nuit s'est passée dans le calme: la garde nationale, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, est restée constamment sous les armes, avec la ligne, dont le zèle a été admirable. Heureusement nos forces ont été grossies par l'arrivée de plusieurs bataillons, l'un du 52^e venant d'Afrique, et les autres d'Aix.

Aujourd'hui dans la matinée, M. le préfet a publié la proclamation suivante:

Citoyens,

Les malheureux qui ont tué hier nos braves soldats s'obstinent, malgré nos prières, à garder leurs barricades.

L'autorité va agir vigoureusement. J'invite tous les curieux à ne pas circuler sur la voie publique, pour éviter de grands malheurs.

Marseille, le 25 juin 1848, cinq heures et demie du matin.

Ce matin le combat a recommencé avec une terrible intensité. La barricade de la place Castellane a été brisée par le canon de notre artillerie, puis enlevée d'assaut à la bayonnette par le brave bataillon du 52^e de ligne qui venait de dé-

barquer, et soutenu par la garde nationale. On a remarqué dans la lutte des femmes, véritables furies, qui se battaient contre nos soldats avec un acharnement inouï.

Là, encore, le sang a coulé abondamment! mais à l'heure où nous écrivons il nous est impossible de connaître le nombre des victimes. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'un jeune officier de la garde nationale a été mortellement frappé, un autre grièvement blessé. Un chef de bataillon de la ligne passe à l'instant sous nos fenêtres porté sur un brancard par quatre soldats et accompagné de deux chirurgiens-major. On le dépose un instant dans la rue pour lui donner des soins... Nous remarquons à sa redingote que porte un homme du cortège, la croix des braves gagnée en combattant contre les Arabes... Pourquoi faut-il qu'après avoir été respecté par le feu ennemi, il ait été atteint par une balle française?... Puisse ce noble défenseur des lois survivre à sa blessure!

On dit qu'à la barricade Castellane les pertes des insurgés ont été considérables, plus de cent d'entr'eux ont été faits prisonniers. Toute la matinée, les arrestations ont continué dans les maisons du voisinage où les rebelles s'étaient réfugiés. On porte le chiffre total des arrestations à 700 environ.

A présent tout est rentré dans l'ordre; partout l'émeute a été vaincue, écrasée. Cependant les magasins sont toujours fermés; notre ville offre l'aspect d'une ville désolée par l'invasion; quant à la place aux Oeufs les insurgés ont tout détruit pour s'en faire des armes, c'est la plus affreuse image de la dévastation!

Nous nous abstenons d'émettre les douloureuses réflexions qui se pressent dans notre esprit en présence des sanglantes œuvres de l'anarchie qui vient de porter la désolation et le deuil dans notre paisible cité! Le sang de trop de martyrs a coulé, les larmes de trop de familles frappées dans l'objet de leurs plus saintes affections coulent encore... Respect à ces touchantes infortunées! Paix à ces poignantes douleurs!... L'ordre a triomphé!... Mais c'est au prix du sang le plus pur de la cité! Puisse ce terrible exemple éloigner de nous pour jamais le fléau de la guerre civile et faire l'éternel désespoir des misérables meneurs qui ont provoqué cet épouvantable désastre!...

Les arrêtés suivants ont été placardés ce matin sur tous les murs de la ville:

ARRÊTÉ.

Le préfet des Bouches-du-Rhône

Arrête:

Le club des Montagnards est fermé. Défense absolue est faite aux citoyens qui le composent de se réunir de nouveau.

Marseille, le 25 juin 1848, à 7 heures 1/2 du matin.

ARRÊTÉ.

Le préfet des Bouches du Rhône,

Vu l'affirmation du général Ménard-Saint-Martin, que la tentative d'assassinat, dont il a failli être victime, a été appuyée par la compagnie dite compagnie Ricard; que, dans tous les cas, cette compagnie n'a pas rempli son devoir, en ne défendant pas son général;

Arrête:

La compagnie Ricard cesse d'exister à partir de la publication de cet arrêté. Dans 24 heures, les citoyens qui la composent, devront remettre leurs armes à l'Etat-Major; en cas de refus, ils seront passibles de peines prononcées contre les détenteurs d'armes illégales.

Marseille, le 25 juin 1848, à 11 heures du matin.

Voici une dernière proclamation que M. le préfet vient de faire afficher:

Citoyens!

Une dernière prière: les malheurs que nous avons à déplorer sont déjà irréparables; ne nous forcez pas à employer de nouvelles rigueurs.

Je vous le demande au nom de ce que vous avez de plus sacré, au nom de la ville où vous êtes nés, au nom de vos femmes et de vos enfants; obéissez à la raison!

Chaque goutte de sang versé sera pour vous un remords éternel, si vous continuez le désordre.

Pensez-vous, malheureux, que ceux que vous attaquez sont vos frères? Que cette pensée vous arrête!

Marseille, le 25 juin 1848, 1 heure.

M. Emile Ollivier nous adresse la lettre suivante pour nous prier de reproduire une rectification qu'il adresse au *Sémaphore*:

Au rédacteur du *Nouvelliste*.

Citoyen rédacteur,

Je vous prie d'insérer dans votre numéro de ce soir la lettre suivante adressée au *Sémaphore*. Vous comprendrez que je ne puis pas attendre que cette feuille l'ait insérée pour vous demander de le faire également. Il est certains bruits qu'il ne faut jamais laisser s'accréditer. Les rédacteurs du *Sémaphore* comprendront d'avance, j'en suis certain, cette nécessité et n'y verront aucun procédé blessant. Ils savent l'estime que je fais de leur caractère et de leur impartialité.

Recevez d'avance mes chaleureux remerciements.

Salut et fraternité,

Emile OLLIVIER.

Le 25, à midi.

Au rédacteur du *Sémaphore*:

Marseille, 25 juin 1848, midi.

Citoyen rédacteur,

Il est des journaux qui diffament et injurient froidement et par système. Il est des hommes qui, ne comprenant pas combien mon cœur est brisé par les rudes nécessités que je subis, viennent encore par d'odieuses impostures, augmen-

ter mon immense douleur.

« A ceux-là je n'oppose que le silence et le mépris. Mais, à vous, citoyen honnête et loyal, permettez-moi de vous dire que votre article, qu'on me communique, ce matin, contient des inexactitudes que je dois repousser de toutes les forces de mon être. »

Non, et je l'affirme sur l'honneur, il n'est pas vrai que la collision que nous regrettons soit le résultat d'un malentendu; car, depuis huit jours, ai-je dit dans ma première proclamation, (ou plutôt depuis que l'on réclame, aurais-je dû dire), j'ai promis aux ouvriers de maintenir mon arrêté sur les dix heures de travail. La preuve en est dans les procès-verbaux que j'ai, depuis longtemps déjà, fait dresser contre les délinquants.

Je n'ai eu, à cet égard, des relations avec les maîtres que pour les amener, de leur propre gré, à faire cette concession aux ouvriers.

J'ai seulement engagé les ouvriers à faire une pétition à l'Assemblée et à la commission pour donner une force plus grande et irrévocable à mon arrêté.

Il n'est pas vrai, d'avantage, que j'ai refusé de recevoir les délégués. Ils ont constamment trouvé accès auprès de moi, hormis dans les rares moments consacrés à un repos nécessaire.

Jeudi matin, notamment, ordre formel était donné de les admettre à la préfecture. J'avais même autorisé tout le rassemblement à défilé dans la rue Mazade, sur l'assurance que les intentions de ceux qui le composaient étaient pacifiques.

J'accepte la responsabilité de tous mes actes, citoyen rédacteur, mais je serais désolé de les voir travestis.

C'est un malheur que je ne déplorerais jamais assez, que cette obligation où je me suis trouvé d'agir rigoureusement après avoir usé mon énergie à concilier toutes les hostilités. Mais je ne puis permettre qu'on m'attribue ce qui doit revenir à des meneurs égarés dont l'instruction qui va commander dévoilera, je l'espère, le but et les moyens.

Vous excuserez et vos lecteurs excuseront après vous le déconçu de cette lettre que je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro et que je dicte au milieu de vingt personnes.

Si la parole d'un honnête homme avait besoin, auprès de certains esprits, d'être soutenue par le témoignage de bons citoyens, cette parole serait immédiatement appuyée par tous les délégués des corps ouvriers qui se sont, dans toutes ces circonstances, conduits avec honneur et dévouement.

Salut et fraternité.

Emile OLLIVIER.

Nantes.

Nantes est en proie à une vive agitation, voici les détails que nous trouvons dans le *National de l'Ouest* de mardi:

« La soirée d'hier a été agitée, mais seulement aux alentours de la mairie. Là, des rassemblements, des scènes de diverses natures, des charges de cavalerie, des arrestations, ont tenu en émoi toutes les rues qui avoisinent la ville.

« Tout le quartier était d'ailleurs en état de siège; outre la rue des Carmes, les rues de l'Écluse, du Cheval-Blanc, Saint-Léonard, de la Commune, du Moulin, des Bons-Français, la place Sainte-Croix et les rues adjacentes étaient fermées, et pour rentrer chez eux, il fallait que les citoyens, habitant ces rues, se fissent accompagner par des hommes de service. On nous assure même que quelques-uns n'ont pu regagner leur domicile que fort tard dans la nuit.

« Rue du Moulin, plusieurs charges de cavalerie ont été faites, et là nous avons encore des victimes à signaler. Le citoyen Maunoury, commissaire du gouvernement faisant les fonctions de préfet, avait, par un sentiment que chacun appréciera, recommandé de ne pas sortir le sabre du fourreau. Nonobstant cette recommandation, une charge fut faite par la cavalerie de la garde nationale, le sabre nu. A ce moment, les citoyens Maunoury, Chevas, conseiller général délégué, ayant rempli à diverses reprises les fonctions de commissaire du département par intérim, et Eriau, adjoint, lequel, ainsi que le commissaire, était revêtu de ses insignes, traversaient la rue du Moulin, se rendant à la rue Sainte-Croix.

« Le citoyen Maunoury, voyant ses ordres enfreints, commanda halte! afin de faire rentrer le sabre au fourreau; comme il n'en fut rien fait, croyant n'avoir pas été entendu, il arracha sa ceinture, qu'il agita en l'air comme dernier moyen de faire arrêter le détachement. Celui-ci continua néanmoins à s'avancer au galop, et la rue étant entièrement occupée par lui, les trois fonctionnaires furent obligés, pour n'être pas foulés aux pieds des chevaux, de se blottir contre une boutique rue Sainte-Croix. Dans cette position, tout mouvement leur devenait impossible, car la tête des chevaux les atteignait. Trop vivement pressé, le citoyen Chevas voulut éloigner la tête d'un cheval, et reçut deux coups de sabre successifs. Le citoyen Eriau vit aussi la pointe d'un sabre dirigée contre lui; mais il fut heureusement reconnu, et l'escadron passa outre.

« Quoique souffrant, le citoyen Chevas n'en a pas moins continué son service ce matin. Au second coup qu'il reçut, la pointe du sabre a pénétré dans la joue gauche.

« Le cheval d'un cavalier de la garde nationale a reçu un coup de couteau.

« Chez M. Le Sant, pharmacien, place du Pilory, on soignait vers neuf heures et demie deux citoyens atteints l'un d'un coup de sabre derrière l'oreille, l'autre de trois coupures à la tête. Nous ignorons dans quelle charge ces citoyens avaient été atteints. On nous rapporte aussi que, dans la rue des Bons-Français, une femme et trois enfants ont été renversés par des chevaux, mais qu'ils n'ont été blessés que légèrement. Là aussi des pierres ont été lancées contre les gardes nationaux.

Très-peu d'ouvriers, du reste, figuraient dans les groupes en partie composés d'enfants.
Le nombre total des arrestations faites s'élève à vingt-cinq, sur lesquelles douze seulement ont été maintenues. Aujourd'hui la ville est complètement calme; le troisième bataillon de la garde nationale est seul sous les armes. On espère que la tranquillité ne sera pas troublée de nouveau.

Nîmes, 20 juin.

L'ordre matériel est complètement rétabli, et le calme commence à rentrer dans les esprits, si cruellement surexcités par les douloureux événements de la semaine dernière. Nous devons rendre grâces de cet heureux résultat moins encore aux précautions militaires qui ont été prises pour obvier à toutes nouvelles collisions, qu'au bon sens, aux dispositions pacifiques de la partie saine de notre population, et à la réprobation énergique dont les honnêtes gens de toutes les opinions ont unanimement flétri les auteurs des actes coupables qui ont affligé notre cité, ainsi que les excitations encore plus coupables qui ont provoqué ces funestes collisions, soit en s'efforçant de les atténuer, soit en les exagérant.

(Courrier du Gard)

Massacres à la Martinique.

Les nouvelles arrivées aujourd'hui de la Martinique et de la Guadeloupe confirment les rapports lus à l'Assemblée nationale par le ministre de la marine.
Avant l'arrivée des décrets du 27 avril, promulgués en France le 3 mai, l'abolition de l'esclavage a été proclamée dans la première de ces colonies, à la suite d'une collision sanglante.

À la Guadeloupe, l'émancipation a eu lieu sans effusion de sang.
Nous recevons de la Martinique une lettre qui contient les détails suivants sur les événements dont cette île a été le théâtre.

Saint-Pierre, à bord du *Ballochant*, le 23 mai.

Vous ne sauriez vous faire une idée de la position de cette pauvre Martinique et de ses infortunés habitants. C'est au milieu du tumulte le plus horrible que je vous écris. Depuis le 21 mai, où nous eûmes une chaude alarme, les choses marchaient assez paisiblement, à quelques insultes près faites aux blancs, et malgré le refus de presque tous les ateliers de refuser de travailler.

Toutes les populations attendaient avec impatience l'arrivée de M. Perrinon, nommé gouverneur général. Les esclaves, poussés par des mauvais sujets, devenaient de plus en plus menaçants et hostiles aux blancs. Les hommes de couleur, favorisés par le gouvernement de la métropole qui leur distribuait des places, se sont crus les maîtres du pays et ont voulu le devenir. Les propos les plus incendiaires étaient tenus en pleine rue.

Il faut nous venger, disaient-ils; il faut massacrer les blancs. Le gouvernement local, instruit de ces désordres, restait dans une profonde inertie. Dans cette position, les populations s'observaient, les blancs surtout se demandaient comment ils échapperaient à une crise si terrible.

Enfin, le 22 mai, un nègre de M. Leo Duchamp leva le couteau sur son maître; celui-ci porta plainte à l'autorité, et le nègre est arrêté et mis à la geôle. Les nègres des ateliers voisins, instruits de l'arrestation d'un de leurs camarades, se réunissent aux nègres de M. Duchamp, et se rendent armés à Saint-Pierre. Ils veulent qu'on mette le prisonnier en liberté, et menacent de fondre sur la ville. Des flots immenses de nègres, de mulâtres, circulent dans les rues, en poussant d'affreux hurlements; on dépave les rues, on profère des menaces de mort aux blancs.

Le maire, M. Hervé, se mit à la tête des troupes, et il alla, après trois sommations, repousser la force par la force, lorsque M. Papy, l'adjoint, prend sur lui de relâcher le nègre. Aussitôt le calme semble se rétablir et la joie éclate de toutes parts. Des processions parcourent la ville dans tous les sens. Est-ce fini, se demandait-on? La nuit arrivait, et avec elles les craintes augmentaient. À sept heures, on annonce que le quartier le *Prêcheur* est en feu, et que l'incendie éclate au fort sur différents points.

Sauvé à bord du *Ballochant*, j'ai pu contempler cette ville en proie aux dévastations des flammes. La lune éclairait ce douloureux spectacle, et la violence du vent y ajoutait. Plus de 300 personnes s'étaient embarquées sur ce navire. Nous n'avons pas fermé les yeux de la nuit. Les réflexions les plus tristes sortaient de toutes les bouches. Des enfants criaient de faim; des femmes pleurant et se lamentant sur le sort de leurs enfants, de leurs frères et de leurs maris; des hommes de tout âge en proie aux plus terribles anxiétés.

Le lendemain, on racontait les sinistres de la nuit. La maison de M. de Sanois a été brûlée, et trente-quatre personnes ont été trouvées en charbons; MM. Desabays père et fils, madame Desabays et cinq enfants, madame Valetton et deux enfants, cinq demoiselles le Sueur. Seize autres maisons ont été incendiées: celle de Jules de Loyac est du nombre. M. Dupont, gendre de M. Hue, a été massacré par les nègres. M. Hue et les habitants du *Prêcheur* se sont défendus avec un admirable courage, aussi leurs habitations n'offrent plus que des monceaux de cendres. Il y a eu d'autres victimes. La rage des mulâtres et des nègres a été atroce.

La lâcheté du gouverneur a, je le crains bien, perdu pour toujours cette belle colonie. On s'attendait à des proclamations répressives, et on a annulé les coupables. La joie est à son comble, et l'on dit qu'il n'y a plus rien à craindre. Je suis loin de partager cette sécurité. On a planté l'arbre de la liberté sur toutes les places, et les autorités marchent en tête des processions. Les troupes sont furieuses du rôle qu'elles

leur fait jouer. Nous sommes à la discrétion des mulâtres et des nègres.

Lyon, 25 juin.

La guerre civile est odieuse!

Les événements qui viennent d'ensanglanter Paris, Marseille, Nantes, Limoges....., ont jeté le pays dans la consternation et soulèveront partout une énergique réprobation et une horreur profonde.

Que Lyon reste à jamais pur de semblables excès! Ils donnent à la réaction une puissance terrible et compromettent gravement la cause de la démocratie à laquelle nous sommes dévoués!

Vive la République!

« Lorsque rien n'est fixé dans le monde, ni l'idée du droit et du pouvoir, ni l'idée de justice, ni l'idée même du vrai, on ne peut échapper à une effroyable succession de tyrannies, que par un développement immense de liberté individuelle, qui devient la seule garantie possible de la sécurité de chacun, jusqu'à ce que les croyances sociales se soient raffermies, et que les intelligences dispersées pour ainsi dire dans l'espace sans bornes recommencent à graviter vers un centre commun. »

Il y a dix-huit années que ces lignes ont été écrites, et pour nous elles renferment l'appréciation la plus complète de la situation actuelle.

Assurément, si l'on veut entendre chacun des mots qu'elles renferment dans son sens le plus rigoureux et le plus étendu, l'application que nous prétendons en faire perd de sa justesse et de son exactitude. — Mais si l'on consent à se montrer moins absolu, on trouvera dans cette phrase de Lamennais, l'exposé fidèle du chaos politique et social où nous marchons en aveugles.

Interrègne dans le pouvoir constituant, interrègne dans le pouvoir exécutif, — perturbation industrielle, perturbation commerciale, — dégoût pour la forme monarchique, défiance à l'égard de la forme républicaine, tels sont, depuis trois mois, les thèmes invariables de la polémique des journaux de toutes nuances.

Les journaux ont-ils tort dans leurs plaintes ou dans leurs attaques? Non. — Ils constatent des faits, et des faits qui sont malheureusement de la plus haute éloquence. Entre toutes ces sentinelles vigilantes, qui surveillent la situation au nom du passé ou au nom de l'avenir, le *National* fait une piteuse figure! avocat d'une cause malencontreuse, dévoué aux intérêts de quelques hommes, le *National* porte la peine d'avoir autrefois érigé ses haines en principes et lié sa fortune aux ressentiments d'un petit nombre d'ambitieux déçus.

Aujourd'hui que les chefs de l'ancienne opposition radicale sont au pouvoir, ils ont déjà pour la plupart répudié les doctrines à l'aide desquelles ils sapaient la monarchie constitutionnelle. — Ils tendent la main aux dynastiques qui encombrant la représentation nationale, aux timides, aux indifférents et essaient de baillonner le mouvement révolutionnaire.

Cette tentative d'accaparement se voile sous les beaux semblants d'un amour profond pour l'ordre public et pour la prospérité du pays. Mais en réalité l'ordre et la prospérité publique n'ont rien à voir en cette affaire, et les intérêts personnels de MM..... sont le seul mobile de ce vertueux dévouement.

Que n'a-t-on pas dit à ce pauvre *Journal des Débats*, de ministérielle mémoire? De quels crimes n'a-t-on pas accusé la boutique de la rue des Prêtres, comme on se plaisait à la nommer? Les colonnes des *Débats* étaient une pépinière de consuls, d'élèves consuls, et de bien d'autres plantes exotiques, sans parler des arbres indigènes qui, certes, n'étaient pas les moins vigoureux! Les *Débats* émergeaient des sombres fabuleuses.... Les *Débats* n'avaient ni foi, ni loi, ni autel, ni Dieu, ni....!

À cette heure, les noms sont changés, les choses sont restées les mêmes; la puissance, la faveur ont été déplacées. — Le mal s'appelle le *National* au lieu de s'appeler les *Débats*... et tout est dit.

La révolution de Février avait un autre but probablement; mais la foi républicaine manquant aux hommes, par elle placés à sa tête, il n'est pas très étonnant qu'elle ait dévié de sa route première.

Nos maîtres actuels devraient se souvenir que la conduite du pouvoir a de tout temps exercé une influence considérable sur la nation entière; si des exemples d'abnégation et de désintéressement étaient venus d'en haut, on n'aurait pas à lutter aujourd'hui contre l'impatience sans cesse croissante des classes nécessiteuses. — Mais le peuple avait fait la place si nette, que la tentation fut grande: et comme au fond de l'âme, ainsi que nous l'avons dit, la croyance sincère et profonde à l'excellence du principe démocratique n'existait pas ou n'existait plus, la curée de février n'a rien eu à envier à ses devancières.

Tous ces tripotages de famille ont scandalisé le pays, d'abord, et l'ont ensuite vivement irrité. — Ils ont, en outre, ouvert le flanc de la République nouvelle, aux attaques des partis hostiles qui, à cette heure, essaient, avec un ensemble touchant et fraternel, d'abattre ce qui existe, sauf à s'entre-dévoré après la victoire. — Et comme ils savent leur monde et ne sont pas novices dans l'art des démolissements, ils cherchent tous à établir une étroite solidarité entre le dogme démocratique et les fautes, les erreurs, la nullité du pouvoir, et la nation, surprise, est la dupe de leur adroite et perfide polémique.

Cette tactique est vieille, mais elle n'en est pas moins féconde en résultats, et ces résultats sont la déconsidération où est tombée la commission exécutive, nous dirions presque où est tombée l'Assemblée nationale, et le doute qui mord aujourd'hui sur le principe républicain lui-même.

Après le 25 février (et combien de fois on l'a répété), la France était unanime. Le mouvement avait été si soudain, si imprévu et en même temps si irrésistible, que la peur gagna tous les partis et leur ferma la bouche. — *Sauver la patrie!* c'était le refrain dit par tous et sur tous les modes. — Cent jours se sont écoulés, qui songe encore à sauver la patrie? — Personne. — L'effroi s'est dissipé, la confiance est revenue à toutes les cupidités, et c'est avec menace que l'on somme maintenant la démocratie de tenir ses promesses.

Il faut rendre cette justice à l'Assemblée nationale que la tâche acceptée par elle est pleine de difficultés (surtout si, comme le prétend M. Goudehaux, la France n'est pas mûre pour la République). Il faut aussi lui rendre cette justice que, dans son sein comme au dehors, elle rencontre des mauvais vouloirs sans nombre et des résistances opiniâtres.

Organiser la démocratie!... En vérité deux heures suffisent-elles pour arriver à la solution de ce grand problème? Les habiles de la monarchie n'ont pas tenu le gouvernail d'une main si intelligente et si ferme, que la nation fatiguée, lassée, ne le leur arrachât violemment! La monarchie, avant d'inscrire sur ses armes le *nec pluribus impar*, avait été pendant 1,600 ans *impar pluribus*; et lorsqu'elle a succombé, il y a trois mois, elle n'avait pas, que nous sachions, si bien profité des terribles leçons de 89 et de 1830, qu'elle eût atteint l'idéal de la perfection.

Aussi tout en déplorant la situation présente, et les incertitudes, et les anxiétés qu'elle entraîne, nous n'en conservons pas moins une foi inébranlable dans la justice de notre cause, et nous n'en sommes pas encore à appeler la dictature comme le seul remède à la crise où nous nous trouvons. Nous savons ce qu'il en coûte de remettre aux mains d'un homme les destinées de la patrie! 1813 est là pour l'attester! La royauté est bien morte; en vain essaierait-on de la rappeler à l'existence. À peine parviendrait-on à galvaniser son cadavre et à lui rendre ainsi l'apparence de la vie. Les questions sociales que nous avons à résoudre maintenant, ne sont pas de celles qu'on ajourne, et malheur à qui se refuse à l'admettre!

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Première Dépêche.

Paris, 24 juin 1848.

« Le ministre de l'intérieur a MM. les préfets.
« Plusieurs chefs des ateliers nationaux ont fomenté des troubles graves dans Paris. Des barricades ont été élevées. La garde nationale, la garde nationale mobile, la troupe de ligne et la garde républicaine ont fait courageusement leur devoir, et en ce moment elles sont maîtresses sur tous les points. »

Deuxième Dépêche.

Paris, 24 juin 1848.

« Le chef du pouvoir exécutif à MM. les préfets.
« Par décret de l'Assemblée nationale, Paris est mis en état de siège et l'Assemblée nationale est en permanence. Le pouvoir exécutif est confié au général Cavaignac. La commission exécutive a donné sa démission. Des barricades existent encore. L'accord de la garde nationale, de l'armée et de la mobile donne la certitude que l'ordre sera bientôt rétabli. Les gardes nationales de plusieurs villes sont déjà arrivées; leur exemple doit être imité. La République sortira triomphante de cette dernière lutte contre l'anarchie. »

Signé: CAVAIGNAC.

Troisième Dépêche.

Paris, 24 juin 1848, sept heures du soir.

« Le ministre de l'intérieur aux préfets,
« La commission du pouvoir exécutif a donné sa démission. L'Assemblée nationale a concentré les pouvoirs du Gouvernement sur le général Cavaignac, ministre de la guerre.
« L'autorité est entièrement maîtresse de la situation. »

Pour copie conforme:

Le Commissaire de la République dans le département du Rhône,
MARTIN BERNARD.

Dépêche télégraphique.

Marseille, 24 juin 1848.

Le préfet des Bouches-du-Rhône au commissaire du gouvernement à Lyon.

« L'ordre est entièrement rétabli à Marseille. »

Conseil municipal de la ville de Lyon.

SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 1848.

Présidence du citoyen GRILLET aîné, premier adjoint, faisant fonctions de maire en remplacement du citoyen Laforest.

La séance est ouverte à six heures.

L'appel nominal constate la présence des citoyens Bouchardy, Bredin, Bernard, Bonnardel, Bacot, Hodieu, Brevard, Brossette, Bruno, Faure, Carle, Chaveat, Chippier, Ducarre, Edant, Métra, Morel, Morlon, Rave, Régnoy, Valois, Dervieu, Fayolle, Fraisse, Grangé, Hobitz, Noailly, Pain, Piliot-Golletta, Prost, Reveil, Ricard, Loyzon, Morellet, Pailleron, Sériziat, et E. Vachez, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 1848 est lu et adopté.

Le citoyen maire donne lecture d'une lettre du citoyen Ravu s'excusant de ne pouvoir assister à la séance pour cause d'indisposition.

La parole est accordée au citoyen Fayolle, rapporteur des commissions réunies des finances et du contentieux, pour faire connaître l'avis de ces commissions sur l'impôt de 55 centimes, décrété par le citoyen commissaire du gouvernement, et la situation financière de la ville au 19 juin 1848.

Le premier rapport, émanant de la commission des finances, statuant sur l'impôt des 55 centimes, conclut à l'adoption du projet de délibération présenté par le maire, soit à la sanction du décret portant création de cet impôt.

Le citoyen Hobitz demande que le vote du conseil soit suspendu jusqu'après audition du rapport financier qui traite de la question soulevée entre l'Etat et la ville, pour le paiement des dépenses occasionnées par les ateliers nationaux.

Le citoyen Fayolle combat cette demande; le citoyen président fait observer que le vote sur l'impôt de 55 centimes est urgent et nécessaire, puisqu'il doit servir de gage à l'emprunt de 1,500,000 fr. que le citoyen maire Laforest négocie en ce moment à Paris.

Le citoyen Hodieu fait observer, à son tour, que le rapport suppose que l'emprunt sera fait de l'Etat, et qu'en admettant que, comme par le passé, le Gouvernement s'emparât du produit des 55 centimes, la ville ne pourrait faire face à ses dépenses au moyen de cet impôt; il en conclut en demandant une addition à la délibération, portant que l'impôt sera perçu par la ville et non par l'Etat.

Le citoyen Hodieu continue en faisant des observations sur les ateliers nationaux; il dit qu'en principe on doit donner du travail, mais obtenir et ne payer qu'un travail utile et productif; il ajoute qu'aujourd'hui que la situation permet d'entrer dans une voie d'ordre et de régularité, la distribution du pain doit être faite avec plus de soin et plus de fruit que par le passé.

Les citoyens Chipier et Vachez demandent, attendu la connexité, que le deuxième rapport relatif à la question de répétition à l'Etat soit lu immédiatement.

Attendu le débat sur des questions se rapportant aux ateliers nationaux, le citoyen Loyson donne lecture du décret de l'Assemblée constituante, en date du 30 mai dernier, portant substitution du travail à la tâche au travail à la journée. Le citoyen Loyson demande que, conformément à l'article 4 de ce décret, le conseil délibère sur l'application de cette mesure aux ateliers de Lyon.

Le citoyen Morellet demande le renvoi de cette proposition après la discussion et le vote sur les rapports de la commission des finances; ce renvoi est mis aux voix et adopté.

Le citoyen Fayolle donne lecture du deuxième rapport présenté par les commissions des finances et du contentieux réunis, sur la question relative aux répétitions à faire à l'Etat des dépenses faites par la ville pour les ateliers nationaux.

On revient à la discussion du rapport relatif à l'impôt des 55 centimes.

Le citoyen Sériziat est prêt à donner un vote approbatif; mais comme il désire que l'impôt des 55 centimes profite à la ville seule et ne puisse en aucune manière être retenu par l'Etat, il se range à l'opinion émise par le citoyen Hodieu, pour demander que la perception de l'impôt soit faite par la ville.

Le citoyen Ducarre a la parole, non pour combattre la mesure qui lui paraît d'une absolue nécessité, mais pour exprimer les craintes que la population ne l'accueille défavorablement.

Les citoyens Vachez, Morellet, Morlon, Edant, Sériziat prennent successivement la parole.

Le premier article de la délibération est mis aux voix et adopté.

Le citoyen Hodieu, appuyé par le citoyen Sériziat, propose, en vu de son observation, un article ainsi conçu :

« Les sommes à percevoir seront, au fur et à mesure de perception, versées dans la caisse de la ville. »

Le citoyen Valois s'oppose à cette addition comme impraticable et contraire aux principes admis en matière de perception d'impôt.

« Les sommes provenant de cet impôt seront perçues comme impôt communal. »

Cette rédaction est adoptée.

L'ensemble de la délibération présentée par la commission des finances est mis aux voix et adopté à l'unanimité moins une voix.

La discussion est ouverte sur le deuxième rapport relatif à la question en litige avec l'Etat.

Le citoyen Pailleron et le citoyen Edant prennent successivement la parole pour une addition s'appliquant aux bureaux de bienfaisance. Cette addition est adoptée.

La discussion est close sur l'ensemble du rapport et de la délibération proposée; elle est ouverte sur les différents articles.

Le premier, le deuxième et le troisième articles sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le citoyen Chipier demande que l'article 4, qui deviendra l'article 5, soit remplacé par l'article suivant qui a pour but de réserver à la ville tous ses droits contre l'Etat pour l'avenir.

« Art. 4. Le droit de réclamation ou de restitution, consacré par cette délibération, s'appliquera aux sommes que la ville a été et pourra être dans le cas de payer comme avances à l'Etat depuis le 17 juin dernier. »

Cet article nouveau est mis aux voix et adopté.

Enfin, l'article 4 du projet, devenu l'article 5, est aussi mis aux voix et adopté.

L'ensemble du projet de délibération qui conclut au remboursement à la ville par l'Etat de toutes les sommes payées pour les ateliers nationaux, est mis aux voix et adopté.

L'ordre du jour rappelle le rapport de la commission des finances sur la pétition adressée à l'Assemblée nationale, pour la création d'une banque hypothécaire.

Le citoyen Loyson demande et obtient la priorité pour l'examen de sa proposition relative à une délibération, en conformité de l'art. 4 du décret du 30 mai 1848, sur les ateliers nationaux.

Le citoyen Loyson développe sa proposition qui est appuyée par plusieurs membres, notamment par le citoyen Ducarre, qui se fonde sur ce raisonnement, que, dès l'instant où l'on appelle la population à s'imposer une taxe de 55 centimes dite contribution extraordinaire, il importe de la rassurer sur la manière utile et profitable dont les travaux seront exécutés et les impôts employés.

Le citoyen Edant répond que l'Assemblée nationale, en décrétant que, sur l'avis des conseils municipaux, le travail à la tâche serait substitué au travail à la journée, a détruit un principe posé par le gouvernement provisoire; c'est en effet un principe que le travail à la journée, puisqu'il établit l'égalité entre les hommes; d'après ce principe, le plus robuste ne peut absorber la portion du plus faible, et le plus faible trouve dans la société une garantie pour son existence; car le plus faible peut éprouver autant de besoin que le plus fort.

Malheureusement nous sommes placés dans une situation doublement difficile pour défendre ce principe: d'une part, nous avons à administrer les fonds de la cité, et, dans les circonstances présentes, il y a nécessité de les sauvegarder autant que possible; d'autre part, nous avons, à notre grand déplaisir, que le travail a été si mal fait dans les chantiers, que chercher à le défendre serait se rendre complice d'une dilapidation des deniers publics.

Dans cette fâcheuse position, nous ne pouvons donc pas élever la voix contre la décision que la majorité du conseil paraît disposée à adopter, ni revendiquer en faveur du principe; mais du moins, avant le vote, nous tenons à faire entendre nos réserves en faveur des vieillards, des enfants et des hommes débiles, et nous demandons qu'on pourvoie à ce que les travailleurs que la mesure va faire renvoyer des chantiers actuels trouvent immédiatement de l'occupation dans de nouveaux chantiers. Il y a ici question d'humanité et question d'ordre public, et nous demandons en outre que les hommes débiles composent des escouades séparées, auxquelles on attribuera ou un prix plus élevé par mètre cube, ou une tâche inférieure pour le même prix.

Le citoyen Fayolle donne, à ce sujet, les explications suivantes :

Le citoyen Cherblanc, directeur des chantiers nationaux, appelé dans le sein de la commission des finances, a indiqué les dispositions qu'il a prises pour établir dans les chantiers le travail à la tâche.

Les hommes seront divisés de manière qu'un minimum de 1 fr. 75 c. soit assuré aux travailleurs faibles, 2 fr. aux travailleurs de force moyenne, et enfin 2 fr. 25 à 2 fr. 50 aux plus robustes.

Le travail à la tâche nécessitera le renvoi, de Fourvières et des Chartreux, du tiers environ des travailleurs, afin de laisser aux autres la place et la possibilité de travailler fructueusement.

Les hommes renvoyés seront transportés au chantier de Moulplaisir. Ce chantier tombera dans quinze jours, parce que les travaux y seront épuisés. D'ici là, le Gouvernement devra aviser à trouver un autre chantier pour remplacer celui-là.

La mise à la tâche permettra de renvoyer dans leurs foyers des ouvriers étrangers, et de donner la place aux ouvriers de Lyon qui sont inscrits en attendant.

C'est donc dans l'intérêt des ouvriers véritables, des ouvriers travailleurs et des Lyonnais, que la mise à la tâche la plus prompte est réclamée, et les mesures ont été prises pour que, dans cette transformation, les droits de l'homme faible et débile soient sauvegardés.

Le citoyen Morellet, tout en admettant le principe, demande le renvoi de la proposition à une commission spéciale. Ce renvoi est mis aux voix et rejeté à la majorité.

Le citoyen Loyson propose le projet de délibération suivant :

« Le Conseil municipal de la ville de Lyon, vu le décret de

l'Assemblée nationale du 30 mai 1848, relatif à la substitution du travail à la tâche dans les chantiers nationaux au travail à la journée,

« Est d'avis que ce décret doit être appliqué aux chantiers nationaux de la ville de Lyon. » Cette délibération est mise aux voix et adoptée à la majorité.

Le citoyen maire donne lecture d'un projet de tarif pour droit de magasinage des marchandises déposées dans les magasins généraux établis à la Douane, en vertu du décret du 21 mars 1848. Le tarif des droits à percevoir est fixé à 20 centimes par mois et par mille francs de la valeur des marchandises déposées. Ce projet est mis aux voix et adopté.

Le citoyen Noailly, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de cette commission sur la pétition ayant pour objet la création d'une Banque nationale hypothécaire, et pour l'appui de laquelle on a demandé un avis favorable au Conseil.

Le rapport conclut dans le sens de la demande, au moyen d'un projet de délibération par laquelle le conseil émet le vœu que l'objet de la pétition soit pris en très sérieuse considération; ce projet de délibération est mis aux voix et adopté.

Sur la demande de plusieurs membres, le conseil décide que les rapports lus et déposés par le citoyen Fayolle, au nom des commissions des finances et du contentieux, seront imprimés.

Le citoyen maire lit un rapport portant demande en autorisation de poursuites contre MM. Brua, Fournier et Gaillard, qui, en leur qualité de cautions de M. L. Legaud, directeur des théâtres de Lyon, ont pris l'engagement de déposer dans la caisse de la ville un cautionnement de 50,000 fr., qui devait être versé le 1^{er} mai dernier, et ne l'a point encore été.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

Le citoyen Morellet indique l'état fâcheux et dangereux pour la sûreté publique, dans lequel se trouve, depuis longtemps, par suite d'affouillements, le quai de la Baleine; il demande que des mesures promptes et énergiques soient provoquées par l'administration auprès de l'autorité compétente.

Le citoyen Morlon fait aussi remarquer que la place de l'Homme-de-la-Roche est depuis longtemps obstruée par des débris de rochers, des matériaux et des dépôts de toutes sortes; il demande qu'on porte remède à cet état de choses.

Le citoyen Fraisse signale à l'administration l'état déplorable dans lequel on abandonne le cours Napoléon, qui devient impraticable à la moindre pluie.

Le citoyen maire promet qu'il sera fait droit à ces réclamations.

La séance est levée à neuf heures et quart.

— M. Dupasquier, directeur des postes à Lyon, est appelé à la direction des postes de Bordeaux; son successeur serait, dit-on, M. Barillon.

— Les fabricants chargés de la confection des drapeaux ont dû arrêter leurs métiers. M. Martin Bernard a fait connaître qu'il attendait incessamment et par voie télégraphique, l'autorisation de toucher à la recette générale du Rhône les fonds nécessaires à la reprise des travaux.

Monsieur le rédacteur,

Conformément au désir que je vous exprimais par ma lettre du 2 du courant, vous avez bien voulu informer le commerce de la communication que la chambre de commerce avait reçue au sujet des changements apportés par le Gouvernement de la Lombardie au régime des douanes de cet état.

La plupart des maisons que cette communication intéressait avaient témoigné le regret de ne pas y trouver annexé l'ancien tarif autrichien aux articles ou rubriques duquel le nouveau tarif lombard renvoyait pour un grand nombre d'objets.

La chambre de commerce s'était empressée de signaler cette lacune à M. le ministre du commerce: en réponse à ses observations, elle vient de recevoir le document dont elle manquait, et elle le fait déposer à son secrétariat, où il restera à la disposition de tous ceux qui désireront le consulter, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi.

Agrérez, etc. BROSSET.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Sève, avoué à Lyon, place du Change, 4.

Suivant sentence d'adjudication, en date du 15 janvier 1848, enregistrée, le sieur Jean-Baptiste Gandit, épicière, demeurant à Lyon, rue de la Barre, est resté adjudicataire, moyennant la somme de dix-huit mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, d'une maison sise à la Guillotière, rue Félix-sent, saisie au préjudice du sieur Taton, entrepreneur, y demeurant.

L'acquéreur, voulant purger les hypothèques légales et autres qui peuvent grever cet immeuble, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, copie dûment collationnée de ladite sentence, conformément à l'article 2194 du code civil, de laquelle extrait a été de suite affiché en l'auditoire du tribunal civil de Lyon, ainsi que cela résulte d'un extrait en date du 5 mai 1848, délivré par M^e Luc, greffier dudit tribunal.

Ce certificat de dépôt a été dénoncé à Michelle Chanard, femme Taton, et à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Lyon, suivant exploit de l'huissier Peyle, en date du 19 mai 1848, avec sommation qui leur a été faite de prendre inscription dans le cas où ils y auraient droit, dans le délai de deux mois, à peine de forclusion.

Et de plus il a été déclaré à M. le procureur de la République que le sieur Jean-Baptiste Gandit, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il peut exister des hypothèques légales sur l'immeuble par lui acquis, il ferait publier le présent dans un journal de Lyon, conformément à l'article 696 du code de procédure civile, et, à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant.

En conséquence, tous ceux qui ont droit à des hypothèques légales ou autres sur la maison dont s'agit, sont invités à former leur inscription dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, à défaut de quoi et passé ledit délai ladite maison en sera définitivement libre et affranchie.

SÈVE, avoué.

Avis divers.

On demande un Jeune Homme, sachant écrire et calculer, pour garçon de magasin. — Inutile de se présenter si on ne peut donner de bons renseignements.

S'adresser rue de la Barre, 8, au deuxième.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
UN
FONDS DE MERCERIE,

Bonnetterie, Chaussures, etc.,

TRES-BIEN ACHALANDÉ,

place Sathonay, 50,

à Lyon.

S'adresser pour connaître l'inventaire des marchandises, et pour tous autres renseignements, à M. CHEVILLARD, arbitre de commerce, rue Lafont, 2, l'un des syndics de la faillite du sieur François HENRY, de laquelle dépend ce fonds de commerce.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser au bureau de l'imprimerie, Cours de Brosses, 8, au premier, à la Guillotière.

EN VENTE

EQUIPEMENT DE LA GARDE NATIONALE

Pour Soldat et Officier de toute arme.

Maison Nicolas-Rozier, rue de Sathonay, 15.

SEUL VÉRITABLE SAVON GLAISE.

Dépôt général pour tous les épiciers, 10, rue de la Cage, magasin de laines et de couvertures, au Mouton Blanc.